

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 58-001

Applicable à compter du : [2022/02/18]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

EN 16350



EN388: 2016



**EN ISO 374-1:2016
Type A**



EN ISO 374-5



AJKLOPT

4101X

VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 16350:2014, EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0239 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2022/02/18

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 58-001

Applicable jusqu'au : [2022/02/17]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

EN 16350



EN ISO 374-5



VIRUS

EN 1149



EN 388



4101X

EN ISO 374-1:2016
Type A



**AJKLOP
T**

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 16350:2014, EN 420:2003 + A1:2009, EN ISO 374-5:2016, EN 1149, EN 388:2016, EN ISO 374-1:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/0011 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2021/01/08